

# Ce que dit la loi...

## QUEL EST LE CADRE JURIDIQUE DE L'ACCOMPAGNEMENT BÉNÉVOLE ?

La loi du 9 juin 1999, visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs :

### DROITS de la PERSONNE MALADE :

- > **Art L 1<sup>er</sup> A** : Toute personne malade dont l'état le requiert, a le droit d'accéder a des soins palliatifs et a un accompagnement.
- > **Art L 1<sup>er</sup> B** : Les soins palliatifs sont des soins actifs et continus pratiqués par une équipe interdisciplinaire, en institution ou à domicile. Ils visent à soulager la douleur, à apaiser la souffrance psychique, à sauvegarder la dignité de la personne malade et a soutenir son entourage.
- > **Art L 1<sup>er</sup> C** : La personne malade peut s'opposer à toute investigation ou thérapeutique.

Ordonnance du 22 juin 2000 :

- > Des bénévoles formés à l'accompagnement de la fin de vie et appartenant a des associations qui les sélectionnent, peuvent avec l'accord de la personne malade ou de ses proches et sans interférer avec la pratique des soins médicaux et paramédicaux, apporter leur concours à l'équipe de soins, en participant à l'ultime accompagnement du malade et en confortant l'environnement psychologique et social de la personne malade et de son entourage.
- > Les associations qui organisent l'intervention des bénévoles se dotent d'une charte qui définit les principes qu'ils doivent respecter dans leur action. Ces principes comportent notamment le respect des opinions philosophiques et religieuses de la personne accompagnée, le respect de sa dignité et de son intimité, la discrétion, la confidentialité, l'absence d'interférence dans les soins.



## Rejoignez nous !

- > Pour répondre aux demandes croissantes d'accompagnement des personnes malades et de leurs proches
- > Pour renforcer les équipes existantes et en créer de nouvelles
- > Vous pouvez aussi nous aider en devenant adhérent, ou en effectuant un don

## Contactez-nous



40 rue du Rempart Saint-Étienne - BP40401  
31004 TOULOUSE Cedex 6  
Tél. : 05 61 12 43 43 - Fax : 05 61 12 32 37  
asp.toulouse@free - Facebook ASP Toulouse

Création : Pascal Pariselle © 2014 - www.pariselle.fr

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres, dans un esprit de fraternité.

Article premier de la déclaration universelle des droits de l'homme. (10 décembre 1948)



Accompagnant bénévole  
de personnes en fin de vie,  
de leurs familles  
et de leurs proches  
**POURQUOI PAS VOUS ?**



"La pire souffrance est dans la solitude qui l'accompagne"  
André Malraux

[www.asp-toulouse.com](http://www.asp-toulouse.com)

Toulouse

# l'accompagnement

## Qui ?

> Les personnes atteintes d'une maladie grave ou en fin de vie, ainsi que leurs familles et leurs proches

## Pourquoi ?

> Pour apporter une présence et une écoute qui permet de prendre en compte la souffrance psychique, sociale et spirituelle.

## Avec qui ?

> En partenariat avec les professionnels de santé

## Quand ?

> Vous disposez d'une demi-journée ou d'une soirée par semaine

## Comment ?

> À l'ASP Toulouse, les accompagnants sont sélectionnés et formés. Puis ils intègrent une équipe encadrée par un coordinateur, accompagnant bénévole lui-même. Ils participent tous les mois à un groupe de parole animé par un psychologue, et suivent au minimum une formation par an.

Accompagner quelqu'un, c'est se placer ni devant, ni derrière, ni à sa place, C'est être à côté  
Joseph Templer

# le bénévole

## QUELLES SONT LES QUALITÉS NÉCESSAIRES POUR DEVENIR ACCOMPAGNANT BÉNÉVOLE EN SOINS PALLIATIFS ?

- > Un sens réel pour la relation humaine
  - > Une aptitude à écouter et à s'intégrer au sein d'une équipe
    - > Le respect du malade, de sa famille, des soignants
- > Le respect de la confidentialité
- > Le refus de tout prosélytisme



Les accompagnants bénévoles remplissent auprès des personnes malades et de leurs proches une mission citoyenne. Par leur présence, ils témoignent que la fin de vie ne concerne pas que les seuls soignants, mais la société toute entière.  
Philippe Blanchet

# l'Association

## Qui sommes nous ?

- > L'Association pour le Développement des Soins Palliatifs Toulouse est une association loi 1901, créée en 1988.
- > Elle réunit une centaine de bénévoles qui interviennent dans les hôpitaux, au sein des services cliniques, en gériatrie, dans des maisons de retraite, et à domicile.
- > L'ASP Toulouse contribue ainsi activement à la promotion de la culture palliative auprès des professionnels de santé, des institutions, et du public.

